Plan assez juridique ??

Par **sarou12**, le **12/11/2014** à **09:32**

Mon sujet est : La légitimité du Contrôle de constitutionnalité

I/ Le controle de Consti., pratique légitime puisque source d'Etat de droit
A) Le controle de const., légitime défenseur contre les abus du législateur
B) Le controle de const., légitime garant de la suprématie constlle.
II/ Le controle de const, pratique illégitime puisque non suffisament impliquée dans la volonté générale
A) Le controle de const., illégitimement institué de membres non élus
B) Le controle de const., cependant impliqué dans la volonté générale par les QPC

Pensez vous que cela est "assez" juridique ??
Merci d'avance [smile3]

Par **gregor2**, le **12/11/2014** à **10:05**

Bonjour, avant de faire un plan il vous faut une problématique puisque le plan répond à cette problématique,

ensuite votre plan dialectique ne convient jamais en droit, vous ne pouvez pas dire une chose puis son contraire (vous dites "alors c'est légitime" "ah en fait c'est illégitime".

Il faut trancher, mais les idées sont là.

Par **sarou12**, le **12/11/2014** à **10:11**

A vrai dire, j'ai oublié d'intégrer ma problématique dans mon message. Celle ci est : La légitimité du controle de constitutionnalité est-elle en accord avec l'idée de démocratie ? C'est pourquoi j'ai voulu maladroitement opposer l'Etat de droit et la volonté générale.

Merci beaucoup pour votre réponse!!

Par **sarou12**, le **12/11/2014** à **10:13**

Si je mets Le controle de const., pratique légitime contestée puisque non-inhérente à la volonté générale, pensez vous que ça ira ?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés